

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour participer à l'émission *TOUT S'EMBELLIT avec Julie* (l'"Émission") vous devez compléter le formulaire ci-après en n'omettant aucune réponse aux questions posées et remplir les conditions d'admissibilité suivantes.

Notez que le participant doit investir la somme de 5000\$ et le producteur s'engage à fournir des produits et services d'une valeur égale.

1. Conditions d'admissibilité

Les personnes suivantes ne peuvent soumettre leur candidature ni participer à l'Émission : les administrateurs, dirigeants, employés, agents ou représentants de V Interactions inc. (le "**Diffuseur**"), de 7854528 Canada inc. (ou toute autre société de production affiliée) (le "**Producteur**"), de tout fournisseur de prix, de biens ou de services ou tout commanditaire dans le cadre de l'Émission, ou des sociétés affiliées à ceux-ci, et de tout autre intervenant ayant participé au développement, à la création, à la production, à la distribution ou à toute autre forme d'exploitation de l'Émission ainsi que, respectivement, toute personne avec lesquelles tel administrateur, dirigeant, employé, agent ou représentant est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate. Aux fins du présent règlement, «famille immédiate» s'entend des père, mère, frères, sœurs, enfants, mari et femme ou conjoint de fait d'un tel administrateur, dirigeant, employé, agent ou représentant.

Pour être admissible à titre de participant, vous devez :

1. Être résident permanent ou citoyen canadien;
2. Habiter Montréal (et ses environs) dans la province de Québec;
3. Avoir atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence à la date de signature du Formulaire d'inscription;
4. Vous devez vous exprimer couramment en français;
5. N'être membre d'aucune association professionnelle artistique (telle que UDA, ACTRA, Guilde des musiciens, etc.) ou avoir obtenu, préalablement à sa sélection, une libération complète de la part de son syndicat afin de pouvoir devenir un participant à l'Émission;
6. Remplir correctement et complètement le formulaire d'inscription et accompagner celui-ci de photos de vous et de votre propriété;
7. Faire parvenir via le site web situé au ytele.ca le formulaire d'inscription dûment rempli ainsi que les photos dès maintenant.
8. Être disponible pour une entrevue téléphonique au moment déterminé par le Producteur.
9. Être présent à votre domicile pour 2 à 4 moments (journées ou demi-journées de tournage) qui auront lieu entre octobre 2019 et février 2020.
10. Vous soumettre aux règles et aux règlements de l'Émission et toutes les directives et exigences émises par le Producteur tout au long du processus de sélection, ce qui inclut la signature de l'entente de participation et de tout document pouvant

être requis par le Producteur en vue de votre participation à l'Émission, le cas échéant, lesquels documents comprendront une cession de tous vos droits au Producteur de même que l'autorisation pour le Producteur d'associer votre image, votre voix et votre nom dans toute exploitation de l'Émission y compris en association avec un commanditaire de l'Émission ;

2. Sélection des participants

1. Parmi toutes les demandes de participation dûment complétées, le Producteur choisira, à son entière discrétion, une personne candidate qui pourrait être convoquée à une entrevue téléphonique et participer à une rencontre individuelle filmée afin de décider si sa candidature sera retenue au casting.
2. Les candidats sélectionnés pour participer à l'Émission seront contactés par le Producteur par téléphone et/ou par courriel et bénéficieront d'un délai de 48 heures pour accepter ou refuser de participer à l'Émission. Le défaut par un candidat sélectionné de signifier son acceptation au Producteur à l'intérieur du délai de 48 heures pourra entraîner le rejet de sa candidature, à l'entière discrétion du Producteur, sans autre avis.
3. La sélection des participants sera faite par le Producteur à partir de critères établis à son entière discrétion, lesquels pourraient être subjectifs. Les décisions du Producteur à ce sujet sont finales, définitives et sans appel.
4. Tous les participants sélectionnés devront signer une entente de participation contenant notamment des clauses d'autorisation de diffusion, de cession, ainsi que des clauses relatives à l'utilisation de leur image par les commanditaires, partenaires financiers, le Producteur et le Diffuseur de la Série, le respect des règles de l'Émission, le tout sans rémunération. Tout refus de la part d'un participant à signer les documents dans les délais entraînera la disqualification ou l'inadmissibilité du participant à participer à l'Émission.

Seules les candidatures présentant une inscription complète seront considérées. Toute demande incomplète sera automatiquement rejetée. Seules les personnes sélectionnées seront contactées.

En acceptant de communiquer vos informations et réponses vous reconnaissez par la présente que : (i) vous avez pris connaissance et que vous comprenez les présentes conditions d'inscription et vous acceptez d'y être lié; (ii) vous avez répondu aux questions de façon complète, honnête et juste; (iii) tout renseignement faux ou incomplet constitue un motif suffisant pour être exclu du processus de sélection de l'Émission ou pour être disqualifié si vous êtes sélectionné; (iv) même si vous répondez aux critères d'admissibilité, le Producteur n'est pas tenu de vous sélectionner comme participant; (v) toutes les décisions du Producteur relativement à la sélection des participants sont subjectives, finales, et sans appel.

Les réponses que vous fournirez dans le cadre de votre inscription appartiendront au Producteur et vous cédez au Producteur tous vos droits de propriété intellectuelle en lien avec ces réponses.

Toutes informations personnelles que vous nous communiquerez seront traitées comme telles et seront soumises à la politique de confidentialité du Diffuseur se trouvant sur le site Web.